

JEU-CONCOURS AVEC OBLIGATION D'ACHAT « Paint & Fly »¹

RÈGLEMENT COMPLET

ARTICLE 1 : Organisateur

San Marco Group S.p.a., (ci-après dénommé « L'Organisateur ») dont le siège social est situé Via Alta, 10/A, 1a Zona Industriale – 30020-Marcon (VE), Italie - N° T.V.A. IT00229240270

ARTICLE 2 : Période du Concours

La promotion est valable de 00h00 23h59 GMT+1 du 15/07/2024 GMT+1 à 23h59 GMT+1 du 10/12/2024 (ci-après « Période de validité »).

Il y aura 10 tirages au sort mensuels et un tirage au sort final pour sélectionner les gagnants :

Tirages au sort mensuels

- 1ère sous-période : du 15 juillet au 28 juillet 2024 - au plus tard le 31 juillet 2024
- 2ème sous-période : du 29 juillet au 25 août 2024 - au plus tard le 31 août 2024
- 3ème sous-période : du 26 août au 8 septembre 2024 - au plus tard le 15 septembre 2024
- 4ème sous-période : du 09 septembre au 22 septembre 2024 - au plus tard le 10 octobre 2024
- 5ème sous-période : du 23 septembre au 06 octobre 2024 - au plus tard le 10 octobre 2024
- 6ème sous-période : du 07 octobre au 20 octobre 2024 - au plus tard le 08 novembre 2024
- 7ème sous-période : du 21 octobre au 03 novembre 2024 - au plus tard le 08 novembre 2024
- 8ème sous-période : du 04 novembre au 17 novembre 2024 - au plus tard le 05 décembre 2024
- 9ème sous-période : du 18 au 30 novembre 2024 - au plus tard le 05 décembre 2024
- 10ème sous-période : du 1er au 10 décembre 2024 - au plus tard le 12 décembre 2024

Tirage au sort final : au plus tard le 12 décembre 2024 (pour les inscriptions reçues pendant toute la période de validité).

ARTICLE 3 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux consommateurs finaux âgés de plus de 18 ans, résidant ou domiciliés en France, disposant d'une connexion Internet et d'un compte e-mail valide.

Par consommateurs finaux, on entend les applicateurs professionnels des produits San Marco tels que, mais sans s'y limiter : les décorateurs ; les artisans ; les peintres ; les entrepreneurs en bâtiment, etc. (Dénommés ci-après « Consommateurs finaux »).

Pour participer, il faut être inscrit dans la Community San Marco Lovers et acheter les produits promus visés à l'article 4 ci-dessous.

Les employés du promoteur, les agents, les détaillants, les grossistes, les commerçants, les propriétaires des points de vente concernés, ainsi que les membres de leur famille proche, et tous ceux qui sont professionnellement liés à cette promotion, ne peuvent pas participer.

¹ En français : « Peignez & Volez »

En s'inscrivant et en acceptant le présent règlement, chaque participant sera réputé avoir accepté sans aucune réserve les modalités du présent règlement et s'engagera ainsi à les respecter.

ARTICLE 4 : Produits promus

Les produits promus, dont l'achat est nécessaire pour participer au concours, sont des produits de la marque San Marco portant sur l'étiquette du couvercle du produit le QRcode dédié à cette promotion. La liste complète des références concernées peut être consultée à l'annexe A.

ARTICLE 5 – Modalités de participation

Pour participer au Jeu-concours, les consommateurs finaux devront, au cours de la période de validité :

- Acheter dans un point de vente physique présent sur le territoire français, au moins 1 produit promotionnel et conserver le document d'achat.
- Gratter la pellicule qui recouvre le QR code imprimé sur l'étiquette présent sur le couvercle du produit ;
- Encadrer le QRcode et le scanner* ;
- Se connecter au site <https://lovers.san-marco.com>
- S'inscrire à la Community San Marco Lovers en entrant leurs données personnelles indiquées comme obligatoires (en cas de premier accès) ou se connecter (si vous êtes déjà inscrit)
- Donner leur consentement sur la confidentialité pour le traitement de leurs données aux fins de la participation au concours ;
- Déclarer qu'ils remplissent les conditions de participation au moyen des drapeaux correspondants ;
- Confirmer d'avoir lu et d'accepter le présent règlement à l'aide des drapeaux correspondants.

**) Le consommateur peut également accéder au site sans scanner le QR code ; dans ce cas, pour enregistrer le produit promu, il doit saisir manuellement le QR code figurant sur l'étiquette du produit dans l'espace prévu à cet effet.*

En fonction du produit acheté, identifié par le QR Code/Code QRC saisi comme décrit ci-dessus, le consommateur accumulera un nombre variable de points. Chaque point accumulé correspond à 1 participation au concours, c'est-à-dire à une chance d'être tiré au sort. Pour tous les détails, voir l'annexe A.

Une fois l'inscription terminée, le système informera le consommateur du nombre de probabilités qu'il a d'être tiré au sort grâce à sa participation, tant pour l'attribution des prix périodiques que pour l'attribution du prix final.

La probabilité d'être tiré au sort est donnée par le type de produits achetés et le score attribué à chacun d'entre eux (ANNEXE A).

N.B. Les données des utilisateurs seront conservées en mémoire, aux fins de l'attribution des prix périodiques, dans des fichiers différents selon la sous-période de participation, et apparaîtront dans les fichiers autant de fois que les probabilités acquises avec les inscriptions effectuées dans la sous-période de participation spécifique.

En outre, pour l'attribution du prix final, un fichier sera préparé contenant les données des utilisateurs répétées autant de fois que le nombre de probabilités acquises avec les inscriptions effectuées pendant toute la période du concours.

Remarque :

- Les consommateurs ne peuvent s'inscrire qu'une seule fois au concours, mais peuvent y participer plusieurs fois à condition d'utiliser toujours des codes QR différents ;
- Les consommateurs ne pourront gagner qu'1 seul prix lors des tirages mensuels. Tout gain multiple sera nul.
- Les QR codes sont uniques et non réutilisables.
- Les reçus et les factures attestant de l'achat des produits promotionnels doivent être conservés jusqu'au 31 juin 2025 en vue d'une éventuelle vérification.

Le promoteur se réserve le droit, à tout moment, de vérifier la validité des participations, notamment l'identité, l'âge et le lieu de résidence du participant, la régularité de l'achat effectué (même auprès des commerçants concernés) et de disqualifier tout participant qui a agi en violation des dispositions du présent règlement ou de manière frauduleuse.

Il est précisé que, dans le cadre des vérifications susmentionnées, en cas de doutes justifiés, la société promotrice se réserve le droit de demander une copie du recto et du verso d'un document d'identité valide pour vérifier les données communiquées lors de l'inscription au concours et des copies ou originaux des reçus et des factures d'achat des produits promotionnés ; les documents devront être clairs, nets, intacts et lisibles.

ARTICLE 5 : Désignation des gagnants

➤ TIRAGES AU SORT MENSUELS

Pour chaque période de participation, 1 gagnant et 4 réserves seront tirés au sort.

Les tirages auront lieu aux dates indiquées à l'Art 2, en utilisant un logiciel de tirage au sort aléatoire.

Chaque gagnant remportera un bon de voyage d'une valeur de 1 000 € TTC

Le même consommateur pourra gagner un prix mensuel maximum.

➤ TIRAGE AU SORT FINAL

Parmi toutes les inscriptions reçues pendant toute la période de validité, un tirage au sort sera effectué pour désigner 1 gagnant et 4 réserves.

Le tirage au sort final aura lieu à la date indiquée au point 2, en utilisant un logiciel de tirage au sort aléatoire.

Le gagnant remportera un bon de voyage d'une valeur de 5000 € TTC

Pour plus d'informations sur les prix, voir le paragraphe suivant ci-dessous.

ARTICLE 6 : Dotations

Le prix pourra être utilisé dans l'agence de voyage indiquée par le promoteur avec laquelle le gagnant pourra convenir et définir tous les détails du voyage (par exemple, le nombre de personnes qui l'utiliseront, la destination, les transferts aller-retour, l'hôtel et le nombre de nuitées, etc.) pour un budget total de 1 000 € ou 5 000 € en fonction du prix gagné. Les éventuels frais supplémentaires liés au voyage choisi seront à la charge du gagnant.

Le voyage devra être réservé avant le 30/06/2025 ; le voyage devra être effectué avant le 31/12/2025.

ARTICLE 7 - NOTIFICATION DES GAGNANTS ET REMISE DES PRIX

Les gagnants seront informés par e-mail ou par téléphone dans le jour ouvrable suivant la date du tirage.

Pour pouvoir recevoir le prix, les gagnants devront valider le gain en répondant à l'e-mail dans un délai de 10 jours calendaires et en envoyant :

- Le formulaire d'acceptation auto certifié du prix, approuvé et signé ;
- Une copie d'une pièce d'identité valide.

En cas de non-réponse à l'e-mail de notification dans le délai indiqué, les gains ne seront pas validés et un gagnant de réserve sera contacté. Il devra respecter les mêmes délais d'acceptation.

La société promotrice et les tiers désignés par celle-ci n'assument aucune responsabilité en cas de non-envoi ou d'envoi tardif de l'e-mail de notification. Il est de la responsabilité du gagnant de s'assurer que l'adresse mail indiquée lors de la phase de participation est correcte et valide et que la boîte de messagerie est opérationnelle.

Important : La réception de la documentation susmentionnée est une condition nécessaire à la validation des gains : sans cette documentation, les gains ne peuvent être validés. Le promoteur se réserve le droit d'effectuer les vérifications nécessaires pour s'assurer de la régularité de la participation ainsi que de l'exactitude des données indiquées par le participant.

Dans le cas où les données communiquées pour la validation du gain ne correspondraient pas à celles enregistrées lors de la phase de participation, le gain sera considéré comme irrégulier et ne pourra pas être validé. Le Promoteur se réserve le droit de disqualifier tout participant ou gagnant qui aurait enfreint l'une des clauses du présent règlement.

Les prix seront livrés aux gagnants dans les 60 jours suivant la validation du gain.

La remise des prix se fera par e-mail, à l'adresse e-mail indiquée par les participants au moment de la participation/validation du gain : le gagnant sera mis en relation avec l'agence de voyages concernée, avec laquelle seront convenus et définis tous les détails du voyage.

Il est précisé que :

- Le gagnant est responsable de vérifier que son adresse email est valide et fonctionne
- Le paiement des éventuelles taxes applicables aux prix relève de l'entière responsabilité des gagnants, qui sont tenus de respecter la réglementation applicable dans leur pays respectif.
- L'Organisateur n'est en aucun cas responsable si un gagnant ne peut pas être contacté, qu'elle qu'en soit la raison. L'Organisateur ne sera pas responsable en cas de participations tardives, perdues ou erronées.
- L'Organisateur se réserve le droit de choisir, à son entière discrétion, les modalités de remise les plus appropriées des bons de voyage.
- Le prix est transférable à des tiers, mais ne peut être échangé contre un autre prix ou un montant équivalent en espèces. Toutefois, dans le cas où l'organisateur ne serait pas en mesure de livrer le prix promis, en raison de circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté, il se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, la composition du prix ou de le remplacer par un prix de valeur équivalente ou supérieure.
- L'Organisateur n'est en aucun cas responsable en cas de dommage, perte, blessure (y compris les pertes consécutives ou indirectes) subis par un participant au Concours ou résultant de l'acceptation du prix. Toutefois, rien n'exclura la responsabilité du Promoteur en cas de décès ou de blessure personnelle résultant de sa négligence.

Spécifions également que :

- Il appartient au gagnant et à son accompagnateur de vérifier les éventuels avertissements de voyage émis par le gouvernement du pays où se déroulera le voyage ou l'événement et de choisir, le cas échéant, s'ils souhaitent ou non accepter les risques pour atteindre la destination ;
- Le gagnant est tenu de vérifier que tous les documents de voyage en sa possession sont valables pour entrer dans le pays où le voyage ou l'événement doit avoir lieu, une vérification similaire étant également requise pour les documents de son accompagnateur et devra produire des copies des documents appropriés pour entreprendre le voyage avant le départ ;
- L'Organisateur ne fournit aucune assurance, qu'elle soit médicale, juridique ou de voyage, pour des événements tels que l'annulation du voyage ou des événements survenant pendant la période de jouissance du prix.

ARTICLE 8: LITIGES ET RESPONSABILITES

La participation à ce Concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera l'exclusion du participant. La société Organisatrice tranchera souverainement tout litige relatif au Concours et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de l'opération.

Si, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne pouvait pas être effectuée comme prévu (comme par exemple, les éventuelles modifications, interventions non autorisées, fraudes, problèmes techniques ou toute autre cause ne pouvant être contrôlée par l'Organisateur et pouvant empêcher ou entraver la sécurité, la bonne marche ou l'intégrité de la gestion du Concours) l'Organisateur se réserve le droit (après vérification auprès des autorités compétentes) de ne pas attribuer les gains ou de supprimer ou modifier le présent Concours.

L'Organisateur n'est pas responsable des informations incorrectes ou imprécises concernant ce Concours, ni de toute erreur technique pouvant avoir lieu durant la gestion du Concours.

Les décisions de l'Organisateur concernant tout aspect du présent Concours sont définitives et il ne répondra à aucune correspondance. L'Organisateur peut refuser d'attribuer un prix à une personne, quelle que soit la raison.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier la validité des participations et d'exclure tout participant ne répondant pas aux conditions de participation, ou si celui-ci adopte une conduite illégale ou impropre visant à entraver la bonne marche du Concours. L'Organisateur prendra toute mesure appropriée de manière à préserver ses droits.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour d'éventuels problèmes techniques ou humains susceptibles d'empêcher le bon enregistrement des participations.

ARTICLE 9 : CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de l'organisateur et de la société associée ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les participants résidant en France sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

ARTICLE 11 : DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 12 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Informations à fournir aux termes de articles 13 et 14 du Règlement européen 679/2016 (RGPD)

Les données personnelles délivrées spontanément des participants seront traitées électroniquement, notamment avec des instruments d'analyse parfois statistiques, par **San Marco Group S.p.a.**, (ci-après dénommé « Le Promoteur ») dont le siège social est situé Via Alta, 10/A, 1a Zona Industriale – 30020-Marcon (VE), Italie en sa qualité de responsable de traitement, pour l'exécution de toutes les phases liées au concours dénommé « Paint & Fly » (et, en tout cas, pour une période n'excédant pas 10 ans à compter de la fin de ladite relation). En outre, elles seront traitées aux fins de conformité aux normes administratives et autres obligations applicables en vertu de la loi en vigueur dans notre pays ou en vertu des décisions de l'Union Européenne.

Les données demandées lors de l'inscription doivent être obligatoirement communiquées pour les finalités mentionnées ci-dessus. En l'absence de communication desdites données, les participants ne pourront pas participer au concours

En outre, après consentement explicite, les données seront traitées par le titulaire pour des contacts dans des buts promotionnels et de marketing (tels que : envoi de newsletter, promotions sur des produits et services, bons de remise, sondages et recherches de marché).

La conservation des données aux fins de la gestion du jeu-concours sera limitée à la période d'exécution de chacune de ses phases et selon ce qui est établi par la réglementation en la matière. Par la suite, elles seront rendues anonymes pour créer des statistiques élaborées et les données d'identification seront détruites.

Vice versa, si l'on a donné son consentement à des contacts promotionnels (marketing), les données seront conservées dans nos archives tant qu'il sera estimé qu'il subsiste un intérêt pour les produits il a été manifesté une volonté d'achat ou d'avoir des informations sur ceux-ci (compte tenu du type de produit commercialisé, 5 ans à compter de la réception du consentement) suite à l'exercice des droits d'opposition au traitement à des fins de marketing par l'intéressé. Même dans ce cas, une fois passée la période de conservation, les données seront rendues anonymes pour produire des statistiques et les données d'identification seront détruites, en les effaçant de nos archives.

Le sous-traitant est : SDM Srl - Via Ariberto, 24 - 20123 Milano, Italie.

Les personnes physiques autorisées à procéder au traitement sont celles qui sont chargées des ventes et du marketing, du centre d'appels téléphoniques, des systèmes d'information et de sécurité des données.

Conformément aux articles 15-22 du RGPD, en écrivant au titulaire à l'adresse postale mentionnée ci-dessus ou à l'e-mail privacy@sanmarcogroup.it, les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de modification, d'effacement et d'oubli, limiter le traitement des données ou s'opposer à leur traitement pour des raisons légitimes ou s'opposer au traitement des données à des fins marketing.

Les Participants peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

Les participants ont le droit de présenter une réclamation à l'autorité de contrôle (CNIL) pour faire valoir leurs droits (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - 01 53 73 22 22).

Enfin, les participants ont le droit de demander la portabilité de leurs données, c'est-à-dire de recevoir en format structuré, d'utilisation commune et lisible par les dispositifs électroniques communs, leurs données pour les transmettre directement à un autre sujet, autonome du traitement, pour qu'il puisse les traiter dans les limites établies par la personne concernée.

La **Politique de confidentialité** complète de San Marco est disponible au lien : <https://fr.sanmarco.com/page/page-privacy>

ARTICLE 13 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le règlement est déposé à la SELARL 812 - HUISSIERS, huissiers de justice associés, 88 boulevard de la Reine, 78000 Versailles. Ce règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'Organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site <https://lovers.san-marco.com>. Cet avenant sera enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation, à compter de sa date d'entrée en vigueur. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues ne pourra plus participer au Concours. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site <https://lovers.san-marco.com>

ANNEXE A

CODE_ARTICLE	DESCRIPTION	SÉRIE	COULEUR	CALIBRE	CLUSTER
0200019/1	MARCOPOLO LUXURY BIANCO	020	0019	1	GAMME A (15pt)
0200070/1	MARCOPOLO LUXURY ARGENTO	020	0070	1	GAMME A (15pt)
0200170/1	MARCOPOLO LUXURY ALLUMINIO	020	0170	1	GAMME A (15pt)
0200190/1	MARCOPOLO LUXURY ORO	020	0190	1	GAMME A (15pt)
0200195/1	MARCOPOLO LUXURY ORO ZECCHINO	020	0195	1	GAMME A (15pt)
0230070/1	CAVENIER ARGENTO	023	0070	1	GAMME A (15pt)
0270070/1	FONTEGO ARGENTO	027	0070	1	GAMME A (15pt)
0420019/1	SAGREDO BIANCO	042	0019	1	GAMME A (15pt)
3460019/4	PAENINSULA ULTRAMATT BIANCO	346	0019	4	GAMME A (15pt)
3460062/3.75	PAENINSULA ULTRAMATT BASE TRASPARENTE	346	0062	3.75	GAMME A (15pt)
3460064/3.75	PAENINSULA ULTRAMATT BASE DEEP	346	0064	3.75	GAMME A (15pt)
3470019/4	PAENINSULA EGGSHELL BIANCO	347	0019	4	GAMME A (15pt)
3470062/3.75	PAENINSULA EGGSHELL BASE TRASPARENTE	347	0062	3.75	GAMME A (15pt)
3470064/3.75	PAENINSULA EGGSHELL BASE DEEP	347	0064	3.75	GAMME A (15pt)
3760070/1	MARCOPOLO ARGENTO	376	0070	1	GAMME A (15pt)
3760150/1	MARCOPOLO BRONZO	376	0150	1	GAMME A (15pt)
3760160/1	MARCOPOLO RAME	376	0160	1	GAMME A (15pt)
3760170/1	MARCOPOLO ALLUMINIO	376	0170	1	GAMME A (15pt)
3760190/1	MARCOPOLO ORO	376	0190	1	GAMME A (15pt)
3790019/1	CADORO BIANCO	379	0019	1	GAMME A (15pt)
3790070/1	CADORO ARGENTO	379	0070	1	GAMME A (15pt)
3790170/1	CADORO ALLUMINIO	379	0170	1	GAMME A (15pt)
3790180/1	CADORO ARDESIA	379	0180	1	GAMME A (15pt)
3790190/1	CADORO ORO	379	0190	1	GAMME A (15pt)
3790195/1	CADORO ORO ZECCHINO	379	0195	1	GAMME A (15pt)
4480019/14	MAESTRO PLUS	448	0019	14	GAMME B (20 pt)
4550502/14	W A L L C R E A M	455	0502	14	GAMME B (20 pt)
4550502/17	W A L L C R E A M	455	0502	17	GAMME B (20 pt)
3410019/10	ACRYLOMAT PLUS BIANCO	341	0019	10	GAMME C (30pt)
3410019/12	ACRYLOMAT PLUS BIANCO	341	0019	12	GAMME C (30pt)
3410062/11.2	ACRYLOMAT PLUS BASE TRASP	341	0062	11.2	GAMME C (30pt)
3410062/9.35	ACRYLOMAT PLUS BASE TRASPARENTE	341	0062	9.35	GAMME C (30pt)
3410064/11.2	ACRYLOMAT PLUS BASE DEEP	341	0064	11.2	GAMME C (30pt)
3410064/9.35	ACRYLOMAT PLUS BASE DEEP	341	0064	9.35	GAMME C (30pt)
3420019/10	ACRYLOVELOUR PLUS BIANCO	342	0019	10	GAMME C (30pt)
3420019/12	ACRYLOVELOUR PLUS BIANCO	342	0019	12	GAMME C (30pt)

3420062/11.2	ACRYLOVELOUR PLUS BASE TRASP	342	0062	11.2	GAMME C (30pt)
3420062/9.35	ACRYLOVELOUR PLUS BASE TRASPARENTE	342	0062	9.35	GAMME C (30pt)
3420064/11.2	ACRYLOVELOUR PLUS BASE DEEP	342	0064	11.2	GAMME C (30pt)
3420064/9.35	ACRYLOVELOUR PLUS BASE DEEP	342	0064	9.35	GAMME C (30pt)
3430019/10	ACRYLOSATIN PLUS BIANCO	343	0019	10	GAMME C (30pt)
3430019/12	ACRYLOSATIN PLUS BIANCO	343	0019	12	GAMME C (30pt)
3430062/11.2	ACRYLOSATIN PLUS BASE TRASP	343	0062	11.2	GAMME C (30pt)
3430062/9.35	ACRYLOSATIN PLUS BASE TRASPARENTE	343	0062	9.35	GAMME C (30pt)
3430064/11.2	ACRYLOSATIN PLUS BASE DEEP	343	0064	11.2	GAMME C (30pt)
3430064/9.35	ACRYLOSATIN PLUS BASE DEEP	343	0064	9.35	GAMME C (30pt)
3500019/14	COMBAT 6000	350	0019	14	GAMME C (30pt)
3600019/14	LAGUNA 3.0 BIANCO	360	0019	14	GAMME C (30pt)
3600061/14	LAGUNA 3.0 BASE MEDIUM	360	0061	14	GAMME C (30pt)
3600064/13.12	LAGUNA 3.0 BASE DEEP	360	0064	13.12	GAMME C (30pt)
3610062/9.35	COLOREVIVO BASE TRASP	361	0062	9.35	GAMME C (30pt)
3610064/9.35	COLOREVIVO BASE DEEP	361	0064	9.35	GAMME C (30pt)
3610119/14	COLOREVIVO BIANCO	361	0119	14	GAMME C (30pt)
3620019/10	ACRYLOSILOX	362	0019	10	GAMME C (30pt)
3620019/12	ACRYLOSILOX	362	0019	12	GAMME C (30pt)
4060019/14	ANTARTICA	406	0019	14	GAMME C (30pt)
4060062/13.12	ANTARTICA BASE TRASPARENTE	406	0062	13.12	GAMME C (30pt)
4060064/13.12	ANTARTICA BASE DEEP	406	0064	13.12	GAMME C (30pt)
4880888/10	SUPERCONFORT	488	0888	10	GAMME C (30pt)
4880888/14	SUPERCONFORT	488	0888	14	GAMME C (30pt)
3460019/10	PAENINSULA ULTRAMATT BIANCO	346	0019	10	GAMME C (30pt)
3460062/9.35	PAENINSULA ULTRAMATT BASE TRASPARENTE	346	0062	9.35	GAMME C (30pt)
3460064/9.35	PAENINSULA ULTRAMATT BASE DEEP	346	0064	9.35	GAMME C (30pt)
0200019/4	MARCOPOLO LUXURY BIANCO	020	0019	4	GAMME D (60pt)
0200070/4	MARCOPOLO LUXURY ARGENTO	020	0070	4	GAMME D (60pt)
0200170/4	MARCOPOLO LUXURY ALLUMINIO	020	0170	4	GAMME D (60pt)
0200190/4	MARCOPOLO LUXURY ORO	020	0190	4	GAMME D (60pt)
0200195/4	MARCOPOLO LUXURY ORO ZECCHINO	020	0195	4	GAMME D (60pt)
0230070/4	CAVENIER ARGENTO	023	0070	4	GAMME D (60pt)
0270070/4	FONTEGO ARGENTO	027	0070	4	GAMME D (60pt)
0420019/4	SAGREDO BIANCO	042	0019	4	GAMME D (60pt)
3760070/4	MARCOPOLO ARGENTO	376	0070	4	GAMME D (60pt)
3760150/4	MARCOPOLO BRONZO	376	0150	4	GAMME D (60pt)
3760160/4	MARCOPOLO RAME	376	0160	4	GAMME D (60pt)
3760170/4	MARCOPOLO ALLUMINIO	376	0170	4	GAMME D (60pt)
3760190/4	MARCOPOLO ORO	376	0190	4	GAMME D (60pt)
3790019/4	CADORO BIANCO	379	0019	4	GAMME D (60pt)

3790070/4	CADORO ARGENTO	379	0070	4	GAMME D (60pt)
3790170/4	CADORO ALLUMINIO	379	0170	4	GAMME D (60pt)
3790180/4	CADORO ARDESIA	379	0180	4	GAMME D (60pt)
3790190/4	CADORO ORO	379	0190	4	GAMME D (60pt)
